



Genève, 04 octobre 2013

Chers collègues de DEI,

Je vous écris pour vous donner quelques mises à jour depuis Genève, en particulier concernant la **24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme (HRC-24)** qui vient de s'achever, qui a eu lieu du 9 au 27 Septembre.

Veuillez noter que tous les rapports sont disponibles en ligne (en anglais, français, espagnol et arabe), à l'adresse suivante:

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session24/Pages/ListReports.aspx>

Au cours de cette session, les questions suivantes ont été abordées:

- **Justice pour mineurs**

La résolution sur les « **Droits de l'Homme dans l'administration de la justice, y compris la justice des mineurs** » (A/HRC/24/L.28) mentionne le travail du Groupe Interinstitutions sur la Justice pour Mineurs (IPJJ) et de ses membres et prend note de l'initiative de convoquer un Congrès mondial sur la justice pour mineurs à Genève du 26 au 30 janvier 2015. Dans ce texte, le Conseil décide de convoquer, à sa 27^e session (Septembre 2014), un Panel de discussion sur la protection des droits de l'homme des personnes privées de leur liberté. Il prie également le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH) de lui soumettre à sa 30^e session (Septembre 2015), un rapport analytique sur les implications des droits de l'homme sur l'incarcération et la surpopulation. Enfin, le Conseil invite les États à bénéficier des conseils, de l'assistance technique en matière de justice pour mineurs ainsi que des programmes fournis par les agences des Nations Unies pertinentes, en particulier l'IPJJ, tout en encourageant les États à fournir des ressources suffisantes au secrétariat du Panel et à ses membres.

En outre, une résolution sur la **Détention Arbitraire** a été déposée, en soulignant l'importance du Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Detention/Pages/WGADIndex.aspx> - que divers délégués de DEI ont rencontrés durant les activités qui ont eu lieu en Juin à Genève.

De plus, une déclaration écrite a été émise au cours de la session par l'ONG Human Rights Advocates Inc., concernant les violations de l'interdiction de détention arbitraire par des prisons privées.

Le Secrétaire Général a présenté les rapports suivants: Droits de l'homme dans l'administration de la justice : analyse du cadre juridique et institutionnel international pour la protection de toutes les personnes privées de leur liberté (A/HRC/24/28) et un rapport sur la question de la peine de mort (A/HRC/24/18).

Au cours de la session, un événement parallèle a été organisé par le BICE concernant **La justice réparatrice : une façon de mettre en œuvre les objectifs du système de justice pour mineurs**, lors duquel la directrice exécutive de DEI, Mme Ileana Bello, a participé aux côtés du Comité des Droits de l'Enfant, de l'ONUUDC et d'autres experts. Cet événement a souligné les nombreux défis qui demeurent pour prévenir la délinquance



juvénile et assurer la protection effective des enfants en conflit avec la loi. Parmi les défis urgents, ont été mentionnés : l'absence d'un système de justice adaptée aux enfants mineurs (Ileana a fourni des exemples du travail de DEI dans le monde), la tendance à la baisse de l'âge de la responsabilité pénale, les mauvaises conditions de détention, le recours constant à la privation de liberté.

Penal Reform International (PRI) a également organisé un événement concernant **l'impact de l'incarcération excessive**. Mme Mona Rishmawi (cheffe du secteur Etat de droit, égalité et discrimination ; HCDH) a noté que 10.1 millions de personnes sont privées de leur liberté; 3,2 millions d'entre eux attendent d'être jugés. La tendance universelle est à la surreprésentation des travailleurs migrants, des enfants (étant environ 1 million en détention dans le monde entier – nous vous rappelons au passage l'Appel de DEI pour une étude mondiale sur la justice des mineurs), des femmes, des autochtones et des minorités. L'important travail du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a été souligné, ainsi que le rôle considérable que jouent les ONG dans la facilitation de la collaboration avec les États lors de discussions sur cette délicate question.

En conformité avec la future **journée sur les droits de l'enfant de l'année prochaine dédiée à l'accès à la justice (lors de la 25ème session du CDH – en mars 2014)**, DEI a soumis une proposition au Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) concernant les centres de défense socio-juridiques (DEI est en train d'élaborer une déclaration de prise de position du Mouvement sur ce sujet, qui sera partagée avec toutes les sections dans un avenir proche).

- **Enfants et les conflits armés**

Le **Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG/CAAC)** a présenté son rapport (A/HRC/24/35), faisant mention spécifique de la nécessité pour les pays en conflit et la communauté internationale de renforcer les mesures pour protéger les enfants contre la violence dans les conflits armés, ainsi que les violations de leurs autres droits humains, y compris l'éducation. DEI-SI, en tant qu'animateur du **Groupe de Travail sur les enfants et la violence (WG/CAV)**, a tenu une réunion privée avec le RSSG pour discuter des plans de son mandat, du lancement de sa campagne (pas d'enfants dans les forces armées en 2016) et des attentes des ONG.

- **Formes contemporaines d'esclavage**

Le **Rapporteur Spécial sur les formes contemporaines d'esclavage** a présenté un rapport thématique (A/HRC/24/43) sur les défis et les leçons apprises de la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Ce document a abordé des questions telles que le mariage forcé, les travailleurs domestiques, le travail forcé, l'enregistrement des naissances et énumère également les bonnes pratiques de juridictions pour résoudre ces problèmes.

La première résolution sur le mariage précoce et forcé des enfants a été adoptée à l'unanimité, reconnaissant le mariage des enfants comme étant une violation des



droits de l'homme et appelant à prendre en considération son éradication dans le programme de développement post-2015.

Un événement parallèle sur les «défis et leçons tirées de la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage» a également eu lieu, avec la participation du Rapporteur Spécial et de notre collègue, **Mme Virginia Murillo** (DEI-Costa Rica). D'ailleurs, Mme Murillo présentera sa candidature pour le poste de Rapporteur Spécial sur les formes contemporaines d'esclavage (car le mandat doit être renouvelé et les élections auront lieu au cours de la prochaine session du Conseil des Droits de l'Homme en mars 2014). Le Secrétariat international enverra bientôt aux sections plus d'informations sur ce sujet.

- **L'espace de la société civile**

Une innovatrice résolution a été présentée et discutée en ce qui concerne l'espace de la société civile, qui prie instamment les États à reconnaître publiquement le **rôle important et légitime de la société civile dans la promotion des droits de l'homme**, de la démocratie et de la primauté du droit. La résolution demande également aux États de s'engager avec la société civile afin de lui permettre de participer aux débats publics s'agissant de décisions qui pourraient contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme et à la primauté du droit et à toute autre décision pertinente.

- **Examen périodique universel (EPU) des rapports**

Au cours de la 24^{ème} session du CDH, de nombreux rapports de l'EPU ont été adoptés, parmi lesquels ceux du Burkina Faso (A/HRC/24/4), de la **Colombie** (A/HRC/24/6), du Canada (A/HRC/24/11) et du **Cameroun** (A/HRC/24/15). Le Secrétariat International a assisté en faisant pression pour souligner l'importance de la présence du bureau du HCDH en Colombie. Le SI a également veillé au suivi des recommandations formulées au cours de la pré-session de l'EPU (mars 2013) avec la Coalition pour les droits de l'enfant au Cameroun (COCADE), en présentant un exposé oral par la stagiaire de DEI, Florence (pour voir la présentation: "00:53:23 - <http://webtv.un.org/meetings-events/watch/cameroon-upr-report-consideration-24th-meeting-24th-regular-session-of-human-rights-council/2682873092001>).

En outre, un événement parallèle a eu lieu concernant l'importance des **recommandations fournies par les ONG à l'EPU**; il en est ressorti que les deux tiers des recommandations des ONG se retrouvent totalement ou partiellement dans les recommandations des États membres. Le Secrétariat International a collaboré récemment avec l'Équateur et le Cameroun afin de faire pression sur les recommandations, et l'impact a été visible. Actuellement, nous travaillons avec l'Uruguay et le Yémen pour leur EPU à venir. Il est certain que l'EPU représente une plate-forme efficace pour porter certaines questions à l'ordre du jour des gouvernements (pour plus d'informations sur le processus de l'EPU: <http://www.upr-info.org/>).

- **Les enfants de parents condamnés à la peine de mort ou exécutés**

Un **Panel** sur les droits de l'homme des enfants de parents condamnés à la peine de mort ou exécutés a eu lieu, au cours duquel les États, les ONG et les experts de l'ONU ont abordé cette question, qui a reçu une attention croissante au cours des dernières années.



M. Jorge Cardona Llorens, membre du Comité des droits de l'enfant, a déclaré que la condamnation à mort d'un parent concernait l'enfant et que l'enfant avait le droit d'avoir son intérêt supérieur pris en considération lorsque la décision est prise. Ce panel a été organisé par le **Groupe de Travail sur les enfants de parents incarcérés**, dont le SI de DEI est membre actif. Le Groupe de travail a également présenté des déclarations écrites et orales au CDH sur ce sujet. Par ailleurs, une manifestation a été organisée par le Groupe de travail sur le même objet. Le Groupe de travail a également tenu une réunion avec Jorge Freyre de REDLAMYC, le Réseau d'Amérique Latine et des Caraïbes pour les Enfants et les Droits des Jeunes, pour discuter du travail et de la **collecte de données** qu'il effectue au niveau régional sur cette question. Si vous désirez recevoir plus d'informations sur ce sujet ou en partager, veuillez nous contacter, car M. Freyre a l'intention de diffuser ce projet dans d'autres régions.

- **Populations autochtones**

Une étude (A/HRC/24/50) a été présentée par le **Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones** concernant l'Accès à la justice dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.

Au cours d'un dialogue interactif avec le **Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts** sur les droits des peuples autochtones, l'UNICEF a exprimé sa gratitude au Rapporteur pour son attention pour les droits des enfants. L'UNICEF a également déclaré que les industries extractives peuvent avoir une influence négative sur le bien-être des enfants, en particulier ceux qui ont été forcés de travailler pour elles.

Il a également été décidé qu'une **Conférence mondiale sur les peuples autochtones** (aurait lieu en Décembre 2014). Une forte participation des populations autochtones à la Conférence mondiale est essentielle pour garantir que les défis et les priorités pour les peuples autochtones soient dûment pris en compte. Pour en savoir plus sur la conférence: <http://www.wcip2014.org/> - vous pouvez également prendre contact avec les coordonnateurs régionaux afin de les aider à identifier les problèmes rencontrés et discuter des stratégies importantes dans votre région pour la réalisation des droits indigènes: Amérique latine: latinamerica@wcip2014.org / Afrique: africa@wcip2014.org / Asie: asia@wcip2014.org / Amérique du Nord: northamerica@wcip2014.org

- **Palestine**

Le Secrétaire Général a présenté un rapport (A/HRC/24/30) sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, y compris l'Est de Jérusalem. Le rapport fait spécifiquement référence aux **enfants palestiniens détenus dans les prisons israéliennes**, et recommande au Gouvernement israélien de traiter les enfants palestiniens en détention en tenant compte de leur âge et en conformité avec les normes internationales, en particulier avec la Convention relative aux droits de l'enfant.



- **République Arabe Syrienne**

Lors de la présentation du rapport (A/HRC/24/46) de la Commission d'enquête sur la République Arabe Syrienne, le Président M. Paulo Pinheiro a déclaré que le Gouvernement a poursuivi ses bombardements aériens et des tirs d'artillerie dans tout le pays, et qu'il doit prendre des mesures pour **libérer les enfants de la détention** ou de les transférer vers un système de justice pour mineurs conforme à la fois à un procès équitable et aux droits de l'enfant.

- **Yémen**

Rapport du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) sur la situation des droits de l'homme au Yémen (A/HRC/24/34).

- **Afrique**

Le **Groupe de Travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine** a présenté un rapport (A/HRC/24/52) sur sa douzième session, soulignant la question de l'accès des enfants de descendance africaine à l'éducation et à la justice, parmi d'autres défis.

Par ailleurs, un événement parallèle de haut niveau a eu lieu concernant le renforcement de la **coopération entre le Conseil des Droits de l'Homme et les mécanismes des droits de l'homme de l'Union Africaine**. En effet, un protocole d'accord a été signé entre le HCDH et la Commission de l'Union Africaine. Il a été noté que des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne la coopération avec les procédures spéciales, mais que la collaboration était limitée entre les États parties.

Le Conseil a demandé de convoquer un atelier d'experts pour l'assister dans l'élaboration de directives techniques sur l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour **réduire et éliminer la mortalité et la morbidité des enfants de moins de cinq ans**, et aussi pour organiser un Panel de haut niveau sur **l'identification des bonnes pratiques dans la lutte contre les mutilations génitales féminines**.

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT:

La **64^e session** du Comité des droits de l'enfant (CRC) se déroule (16 Septembre - 04 Octobre) avec les Etats de Sao Tomé-et- Principe, le Koweït, la Moldavie, Tuvalu, la Lituanie, le Paraguay, la Chine, le Luxembourg et Monaco qui sont sous examen. Les documents pertinents sont disponibles en ligne : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs64.htm>

Comme vous le savez déjà, DEI a rencontré les membres du Comité concernant le lancement de son **Etude Mondiale sur la Justice pour Mineurs** ; un groupe de travail spécial a été créé au sein du Comité pour guider le projet. Nous vous tiendrons au courant du développement de cette initiative.



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONALE DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI
the worldwide movement for children's rights

Au cours de la prochaine **65^e session** (qui aura lieu du 13 au 31 janvier 2014), le Congo Brazzaville, l'Allemagne, le Saint-Siège, le Portugal, la Fédération de Russie et le Yémen seront examinés par le Comité. Nos collègues de DEI - Yémen ont participé à la pré-session et ont soumis un rapport alternatif.

Par ailleurs, **l'Observation Générale n °17, relative au droit au jeu** est maintenant disponible à l'adresse suivante :
<http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/comments.htm>

DEI a assisté au lancement officiel ici à Genève, organisé par l'International Play Association (<http://ipaworld.org/>) ; cette ONG a travaillé pour le lobbying et la rédaction de ce document. L'événement a mis en évidence le fait que le droit au jeu est transversal ; la situation des enfants en détention est prise en compte dans la présente Observation Générale.

La « **Semaine des Organes des Traités** » a également eu lieu du 23 au 27 Septembre, mettant l'accent sur les droits de l'enfant, en particulier sur la Convention et ses trois Protocoles Facultatifs: actuellement, son Protocole Facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés a été ratifié par 152 États ; et son Protocole sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants par 165 États. Son dernier **Protocole Facultatif concernant une procédure de communication (OP3)** a été ratifié au cours de cette Semaine des Organes de Traités par le Monténégro et le Portugal, et les pays suivants l'ont signé : le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et les Seychelles.

Par conséquent, il ya actuellement 8 États parties et 41 signataires à ce Protocole: <http://treaties.un.org/pages/CNs.aspx>. Pour plus d'informations sur l'OP3 et la façon de faire pression sur votre gouvernement, je vous invite à visiter le site de la Coalition Internationale pour ratifier le OP3: <http://www.ratifyop3crc.org/> - il est à noter également que le **Représentant Spécial du Secrétaire Général sur la violence contre les enfants** a produit une version adaptée aux enfants de l' OP3 et a également publié son **rapport annuel** sur la violence contre les enfants : http://srsg.violenceagainstchildren.org/document/a-68-274_902

N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez recevoir de plus amples informations sur les documents et les activités mentionnés ci-dessus.

Je reste à votre disposition et vous adresse mes meilleures salutations de Genève,

Anna D. Tomasi
Advocacy Officer

Defiance for Children International – International Secretariat

1, Rue de Varembe, Case postale 88 ♦ CH-1211 Genève 20 ♦ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ♦ E: info@defianceforchildren.org

www.defianceforchildren.org